



Comité de l'accès aux marchés

RECTIFICATION ET MODIFICATION DES LISTES

LISTE LXXV – PHILIPPINES

Communication du Secrétariat¹

Conformément au paragraphe 18 de la Procédure pour l'introduction des modifications du SH2007 dans les listes de concessions au moyen de la base de données LTC², les modifications ci-jointes de la Liste LXXV – Philippines³ sont distribuées en application de la décision du 26 mars 1980.⁴ Le document ci-joint a été établi par le Secrétariat et correspond à la teneur du fichier électronique SH2007, qui a été approuvé à la session d'examen multilatéral tenue le 9 décembre 2021.

Si aucune objection n'est notifiée au Secrétariat dans un délai de trois mois à compter de la date du présent document, les rectifications et modifications de la Liste LXXV – Philippines seront considérées comme approuvées et seront officiellement certifiées.

¹ Le présent document a été établi par le Secrétariat sous sa propre responsabilité et est sans préjudice des positions des Membres ni de leurs droits et obligations dans le cadre de l'OMC.

² Décision du 15 décembre 2006, WT/L/673.

³ En anglais seulement.

⁴ Décision du 26 mars 1980 relative aux procédures de modification et de rectification des listes de concessions tarifaires, GATT IBDD, S27/26.

Pages 3 à 201 Offset (fichiers pdf, Microsoft Access et Excel joints; version imprimée disponible sur demande)